

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 03/10/2022

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 03/10/2022

Séance du 10 OCTOBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX ET LE DIX OCTOBRE à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Nadine GARCIA, Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Mohamed BOUMEDIENNE, Christine CHRETIEN, Philippe BOUDON, Ludovic MARLOT, Caroline CANTIE, Dominique GERARD, Nadine HERAL

Absents excusés : Benoît MARQUES (pouvoir à Caroline CANTIE).

Secrétaire de séance : Ludovic MARLOT

Objet : PROPOSITION D'EXTINCTION DES CANDELABRES ET POUVOIR AU MAIRE DE REALISER L'ARRETE D'EXTINCTION.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Les horaires d'extinction proposés sont entre 23h et 6h pour toute la commune excepté la traversée du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 6h le matin pour toute la commune excepté la traversée du village à partir de la prise de l'arrêté.

- **CHARGE** Mr le maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Certifie exécutoire

Jérôme CASIMIR, maire

Reçu en Préfecture, le
Publié ou notifié

